

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°193.2024
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

RUE DE LA REPUBLIQUE-RUE DE LA FOSSE AUX MOINE

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise de CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE 12 rue Berthelot-95500 GONESSE pour le compte du SIARE 1 rue de l'égalité-95230 Soisy-Sous-Montmorency,

CONSIDÉRANT que les travaux de curage et d'inspection télévisée du réseau d'assainissement unitaire ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R Ê T E

Du mardi 11 juin au vendredi 21 juin 2024 inclus :

RUE DE LA REPUBLIQUE-RUE DE LA FOSSE AUX MOINE

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire, des deux côtés de la voie.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autre revêtement de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4 :

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE 12 rue Berthelot- 95500 GONESSE pour le compte du SIARE 1 rue de l'égalité-95230 Soisy-Sous- Montmorency,

ARTICLE 5 :

M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le 10/06/2024.

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE

Adresse : 12 RUE BERTHELOT

Code postal : 95500 Localité : GONESSE Pays : FRANCE

Nom contact : MR DJOUMI Prénom contact : BOUDIAF

Téléphone : 01 34 07 95 10 / 06 22 67 12 68 Indicatif pays : _____

Fax : 01 34 07 95 01 Indicatif pays : _____

Courriel : boudiaf.djoui@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : SIARE

Adresse : 1 RUE DE L'ÉGALITÉ

Code postal : 95230 Localité : SOISY SOUS MONTMORENCY Pays : FRANCE

Nom contact : MR PANTIN Prénom contact : THIBAUD

Téléphone : 0130 10 6070 Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : info@siare.net

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : _____

BLD DE LA REPUBLIQUE - RUE DE LA FOSSE AUX MOINES

Code postal : 95428 Localité : MONTMORENCY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : CURAGE ET INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT DU SIARE

BLD DE LA REPUBLIQUE ENTRE PLACE CHARLES LEBRUN ET RUE DE LA FOSSE AUX MOINES

RUE DE LA FOSSE AUX MOINES ENTRE REPUBLIQUE

Date prévue de début des travaux : 11/06/2024

Durée des travaux (en jours calendaires) : 10 JOURS

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 10 JOURS Date de début de réglementation 11/06/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination: CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE

Adresse: 12 RUE BERTHELOT

Code postal: 95500 Localité: GONESSE Pays: FRANCE

Nom contact: MR DJOUMI Prénom contact: OU DIAF

Téléphone: 01 34 07 95 10 / 06 22 67 12 68 Indicatif pays: _____

Fax: 01 34 07 95 01 Indicatif pays: _____

Courriel: boudiaf.djourni@veolia.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____

Fait à : GONESSE Le : 28/05/2024

Nom : MR DJOUMI Prénom : BOUDIAF Qualité : CONDUCTEUR DE RTAUAUX

(DAC_P2_V5_v1.00)